

Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'école Jean XXIII



N° de la résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTES-RIVIÈRES
ÉCOLE JEAN XXIII**

**Procès-verbal d'une séance du conseil d'établissement tenue le
Jeudi 11 décembre 2025 à 18 h30,
À l'école Jean XXIII et en virtuel**

ÉTAIENT PRÉSENTS

Marie-Hélène Beaudry, parent substitut
Geneviève Bonneau, parent
Valérie Harnois, parent
Mylène Ouellet, parent substitut
Mathieu Robert, parent
Anick Roy, parent
Marie-Josée Samson, parent
Anne-Michelle Bienvenue, enseignante
Nicole Dion, enseignante
Isabelle Roulier, enseignante
Mélanie Berger, personnel de soutien
Josée Malenfant, représentante du personnel du service de garde

PARTICIPAIT ÉGALEMENT

Dominique Benoit, directrice

AUTRES PERSONNES

ÉTAIENT ABSENT(S)

Mohammed Bouhrir, parent
Nicolas Laliberté, enseignant
Pierrette Robert, membre de la communauté

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ;

➤ PRISE DES PRÉSENCES

➤ VÉRIFICATION DU QUORUM

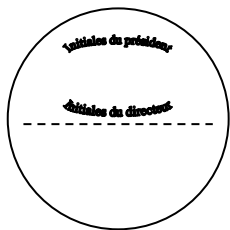
Le président du conseil d'établissement, Mathieu Robert, accueille les membres, constate le quorum et ouvre la séance à 18h31.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ;

Il est proposé par Marie-Josée Samson, et résolu :
QUE l'ordre du jour de la séance soit adopté tel que déposé.

CÉ # 25-26-027

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



***Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'école Jean XXIII***



N° de la résolution
ou annotation

CÉ # 25-26-028

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 23 OCTOBRE 2025 ;

Il est proposé par Nicole Dion, et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance du 23 octobre 2025 soit adopté tel que déposé avec la correction au point 3.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 23 OCTOBRE 2025 ;

-Photo scolaire : 24 septembre 2026 avec la même photographe.

5. BONNE NOUVELLES DE L'ECOLE :

- Activités du temps des Fêtes.
- Dons familles défavorisées.
- Sortie préscolaire

6. PAROLE AU PUBLIC ;

Il n'y a pas de public.

7. RÉVISION BUDGÉTAIRE ;

Considérant l'article 473.1 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit que le ministre peut prescrire que certaines mesures budgétaires soient destinées à un transfert vers le budget des établissements d'enseignement ;

Considérant que les Règles budgétaires de fonctionnement prévoient des mesures transférables au budget des établissements et identifient ces mesures comme étant « dédiées » ou « protégées »;

Considérant que les Règles budgétaires de fonctionnement prévoient pour l'année scolaire 2025-2026, à l'exclusion des mesures 15012 – Aide alimentaire et 15313 – Soutien à l'ajout de classes spéciales, qu'un pourcentage maximal de 20 % du montant attribué à chacune des mesures peut être utilisé pour répondre à l'exercice d'optimisation demandé;

Considérant l'article 275 de la Loi sur l'instruction publique qui prévoit que le centre de services scolaire détermine, pour chaque année scolaire, la répartition de ses revenus en tenant compte des recommandations du comité de répartition des ressources (...). Cette répartition doit être effectuée de façon équitable (...) en tenant compte des besoins exprimés par les établissements d'enseignement, des inégalités sociales et économiques auxquelles ceux-ci sont confrontés, de son plan d'engagement vers la réussite et des projets éducatifs de ses écoles et de ses centres;

Considérant les recommandations du comité de répartition des ressources en matière de répartition des mesures dédiées et protégées;

Considérant les recommandations du comité de répartition des ressources en matière de regroupement de certaines mesures dédiées sous la responsabilité d'un service, au bénéfice exclusif de tous les

établissements, en respect du principe de subsidiarité où les établissements ont le choix des moyens pour répondre aux besoins des élèves;

Considérant la validation des recommandations du comité de répartition des ressources en comité de consultatif de gestion, où siègent les directions de l'ensemble des établissements;

Considérant les orientations prises par le Centre de services scolaire à la suite de ces recommandations validées;

Le conseil d'établissement confirme que le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières lui a transféré les mesures dédiées et protégées suivantes pour l'année scolaire 2025-2026 et que le déploiement de ces mesures a été prévu dans le cadre du budget de l'établissement :

Mesure	Montant versé par le CSS
11022 – Maternelle 4 ans à temps plein – Volet parents	2 940\$
11043 – Enfant recevant un enseignement à la maison – Primaire	4 455\$
15012 – Aide alimentaire	4 511\$
15014 – Agents en soutien au lien école-famille en milieu défavorisé	1 824\$
15021 – Programme de tutorat – Volets 1 et 2	23 483\$
15023 – À l'école, on bouge!	10 586\$
15024 – Aide aux parents	2 099\$
15029 – Soutien des premiers apprentissages de la lecture chez les élèves de 1 ^{er} cycle	5 556\$
15031 – Interventions efficace (violence et intimidation)	1 492\$
15084 – Formation continue du personnel scolaire sur l'usage pédagogique des technologies numériques (portion)	320\$
15103 – Acquisition d'œuvres littéraires (2 volets)	8 827\$
15182 – Programme <i>La culture à l'école</i>	
15186 – Sorties scolaires en milieu culturel	8 762\$
15231 – École accessible et inspirante	12 892\$
30011 Volet 3 – Allocation supplémentaire liée à la fréquentation des élèves du préscolaire 4 ans	3 668\$
30012 Volet 3 – Financement lié à la planification, la concertation et la préparation	2 672\$

Le conseil d'établissement confirme que le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières lui a transféré les mesures dédiées suivantes pour l'année scolaire 2025-2026 sous forme d'équivalents à temps complet de professionnels et que l'établissement, après avoir choisi la nature des services à recevoir, bénéficie de ces mesures sous forme de services divers :

Mesure	ETP professionnels alloués par le CSS
11023 – Maternelle 4 ans à temps plein – Ressource additionnelle	0,31
15011 – Réussite des élèves en milieu défavorisé – Agir autrement	0,14
15015 – Renforcement des ressources et pratiques dédiées à la réussite en lecture et écriture pour les élèves des milieux les plus défavorisés	0,54
15025 – Seuil minimal de services pour les écoles (portion)	0,98
15312 – Soutien à l'intégration en classe ordinaire des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage	0,07
Bonification visant à anticiper les périodes vacantes sur les postes	0,08

Le conseil d'établissement confirme être en connaissance du fait que le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières ne lui a pas transféré de sommes pour les mesures dédiées et protégées suivantes dans son budget, celles-ci ayant été regroupées centralement au bénéfice exclusif de tous les établissements. Le conseil d'établissement confirme que l'établissement bénéficie autrement de ces mesures, par exemple sous forme de services, lorsqu'applicable.

Mesure
11021 – Maternelle 4 ans à temps plein – Ressource enseignante
15025 – Seuil minimal de services pour les écoles (portion)
15027 – Soutien à la réussite éducative des élèves doués
15055 – Agent de soutien à l'accueil et à l'intégration des élèves immigrants
15084 – Formation continue du personnel scolaire sur l'usage pédagogique des technologies numériques (portion)
15153 – Soutien à l'organisation du programme de mentorat
15313 – Soutien à l'ajout de classes spéciales
15530 – Soutien en mathématiques

Il est proposé par Geneviève Bonneau, appuyé par Josée Malenfant et résolu :
QUE le conseil d'établissement atteste avoir bien reçu les sommes pour les mesures dédiées pour l'année scolaire 2025-2026.

CÉ #25-26-029

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

8. SORTIES ET ACTIVITÉS ;

-Dîner du temps des Fêtes : Un don pour tous les élèves et le personnel. Pizza, jus et beignes.
-30 avril 2026 : Exposition de livres de la Librairie Moderne.

Il est proposé par Anick Roy, et résolu :
QUE le conseil d'établissement approuve le dîner du temps des fêtes (don) et l'exposition de livres du 30 avril 2026.

CÉ #25-26-030

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

9. FONDS À DESTINATION SPÉCIALE/LEVÉES DE FONDS ;

Il est proposé par Valérie Harnois, et résolu :
QUE le conseil d'établissement approuve les dons de 1000\$ (de la Guignolée) pour la classe Kangourou et 400\$ (Nicole Forand) pour aider les élèves dans le besoin.

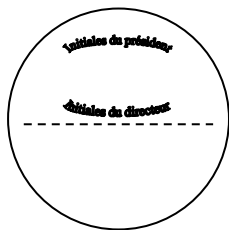
CÉ #25-26-031

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

Pour la levée de fonds des fromages, le profit est de 11 207\$ mais il reste à payer les frais d'utilisation pour l'appareil de la carte débit.

10. GRILLE-HORAIRE 2026-2027 ;

Des changements à venir pour respecter le temps de récréation de 20 minutes (déplacements à part).



**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'école Jean XXIII**



N° de la résolution
ou annotation

11. COMITÉ DE PARENTS ;

- Autobus Lions
- Arbres Canada
- Conférence 5 février 2026
- Clic école
- IA
- Projet consigne action
- Fabrique à projets
- Club des petits déjeuners
- Fichier Excel pour campagnes de financement

12. CORRESPONDANCE ET INFORMATIONS ;

- Levée de fonds pépinière
- Levée de fonds Régat

13. VARIA ;

Mathieu a rencontré la municipalité et a lu la lettre. Ils ont parlé d'ajouter de la surveillance (brigadier) et prendre le numéro de plaque des fautifs.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE ;

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, il est proposé par
Mélanie Berger, et résolu :
QUE la séance soit levée, à 19h33.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CÉ # 25-26-032

Mathieu Robert, président

Dominique Benoit, directrice